

- [Accueil](#)
- Présentation
 - [Qui sommes-nous ?](#)
 - [Missions décrétales](#)
 - [Equipe](#)
 - [Mandats](#)
- Actions/Services
 - [Parcours d'intégration](#)
 - [Accompagnement](#)
 - [Formations](#)
 - [Réseau actions locales](#)
 - [Sensibilisation](#)
 - [Interpellation](#)
- Thématiques
 - [Asile](#)
 - [Citoyenneté](#)
 - [Diversité](#)
 - [FLE/Alpha/RàN](#)
 - [Interculturalité](#)
 - [Logement](#)
 - [Lutte contre le racisme](#)
 - [MENA](#)
 - [Migrants en transit](#)
 - [Migrations](#)
 - [Mobilité](#)
 - [Sans-papiers](#)
 - [Santé](#)
 - [Sociojuridique](#)
 - [Volontariat](#)
- Ressources
 - [Outils et publications](#)
 - [Chiffres](#)
 - [Actus du secteur](#)
 - [Répertoires et cartographies](#)

- [La discrimination, c'est non !](#)
- Contact
 - [Général](#)
 - [Bureau d'accueil](#)
- [Ukraine](#)

Sélectionner une page

Les acteurs du parcours d'intégration

• Qui intervient dans le cadre du parcours d'intégration ?

Outre le CAI, de nombreux opérateurs interviennent dans le parcours d'intégration des personnes. Il peut s'agir d'opérateurs de formations à la langue française, d'opérateurs de citoyenneté ou de toutes autres structures partenaires qui collaborent avec nous dans le cadre de la mise en œuvre du parcours d'intégration. Le CAI collabore étroitement avec l'ensemble de ces acteurs et opérateurs afin de structurer un parcours d'intégration le plus pertinent possible pour les personnes.

Découvrir

[Les opérateurs de formation à la langue française](#)

[Les opérateurs de formation à la citoyenneté](#)

[Les opérateurs sociaux et juridiques](#)

[Les opérateurs de l'interculturalité](#)

[Le réseau de l'insertion socio-professionnelle](#)

Qui oriente les personnes vers le parcours d'intégration ?

Pour le primo-arrivant dans l'obligation, c'est l'agent communal qui va l'informer lors de la commande de son titre de séjour de plus de trois mois de l'existence du parcours d'intégration et de son obligation de le suivre.

Lien vers responsabilités des agents communaux (page communes / opérateurs)

Pour les personnes qui souhaitent suivre le parcours sur base volontaire, elles peuvent se présenter au C.A.I. spontanément ou après avoir été informées via un partenaire.



Contact

Le Centre d'action interculturelle de la province de Namur
Rue Docteur Haibe 2
5002 Saint-Servais (Namur), Belgique

*Le CAI est un centre régional d'intégration
qui agit pour une société interculturelle.*



Avec le soutien de



[Création de site internet](#) – [OpenWeb](#) – [Politique de confidentialité](#)